

## **Rapport du Président**

Commission permanente

lundi 25 novembre 2024

**N° CP-2024-9-6-5**

**N° applicatif 10865**

### **6<sup>ème</sup> Commission**

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

### **Direction**

Direction Europe et transfrontalier

### **Service consulté**

## **CONVENTION DE COOPÉRATION ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION TRION-CLIMATE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver le renouvellement du partenariat et la nouvelle convention de financement 2025-2027 avec l'association TRION-climate soutenue à hauteur de 10 000 € par an par la Collectivité européenne d'Alsace. L'objet de l'association TRION-climate est la promotion de la protection de l'environnement à travers la création de synergies transfrontalières dans le domaine du climat et de l'énergie et l'animation du réseau des acteurs de l'énergie dans la Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur.

TRION-climate, le réseau franco-germano-suisse des acteurs de l'énergie et du climat, a été fondé en 2015 en tant qu'association dans le cadre de la Conférence du Rhin Supérieur, à la suite de deux projets Interreg. L'association, qui compte aujourd'hui plus d'une centaine de membres, fêtera ses 10 ans en tant que structure en 2025.

L'importance de la sécurité d'approvisionnement, de l'efficacité énergétique ainsi que le remplacement progressif des énergies fossiles par les énergies renouvelables exigent des stratégies et mesures transfrontalières. Les nombreuses activités de TRION-climate apportent cette expertise via des congrès trinationaux, des rencontres entre les experts des administrations publiques, de l'économie privée et du milieu scientifique.

Sur la durée de la dernière convention, TRION-climate a organisé trois événements dans les locaux de la Collectivité européenne d'Alsace :

- le congrès trinational climat-énergie de la Conférence du Rhin supérieur en octobre 2022 ;
- le lancement du projet Atmo-Rhena PLUS en avril 2023 ;
- le deuxième colloque du projet CO2Inno en juillet 2024.

Par ailleurs, le Président de la Collectivité européenne d'Alsace est régulièrement sollicité pour faire un mot d'accueil lors des conférences que l'association organise, comme lors du congrès géothermie qui s'est déroulé fin 2023.

Il est proposé à la Collectivité européenne d'Alsace de poursuivre son soutien à TRION-climate en lui apportant un cofinancement de 10 000 € par an de 2025 à 2027. La Collectivité européenne d'Alsace est membre de l'association TRION-climate. La contribution financière annuelle de 10 000 € inclut 4 000 € de subvention et 6 000 € de cotisation annuelle.

La Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est, les Länder du Bade-Wurtemberg et de Rhénanie-Palatinat ainsi que les Cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, et depuis peu l'Etat français, sont membres du Comité de suivi et du Conseil d'administration, organes pilotes de l'association, et soutiennent financièrement ses activités. Madame Marie-France VALLAT représente depuis 2021 la Collectivité européenne d'Alsace au sein du Comité de suivi politique de Trion-Climat.

Le soutien de TRION-climate doit permettre à l'association de mener à bien ses missions, d'autant plus dans le contexte énergétique actuel qui rend le besoin d'un acteur neutre sur un sujet aussi fondamental indispensable, le consensus dans ce domaine dans le Rhin supérieur restant précaire et nécessitant d'appréhender les enjeux parfois contradictoires des différents partenaires.

A noter que les conventions avec TRION-climate étaient jusqu'ici suivies et réalisées par la Direction environnement et agriculture, en lien fort avec la Direction Europe et transfrontalier qui assurait le suivi du Conseil d'administration de la structure. De par la dimension transfrontalière des travaux de TRION-climate et au vu du chef-de-filât en matière de coopération transfrontalière de la Collectivité européenne d'Alsace, il a été jugé pertinent que la Direction Europe et transfrontalier se charge désormais du suivi complet de la coopération et du financement de l'association, tout en restant en lien avec la Direction environnement et agriculture.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de poursuivre le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à l'association TRION-climate pour la période 2025-2027 avec une contribution annuelle comprenant d'une part, le versement d'une cotisation annuelle de 6 000 €, et d'autre part, le versement chaque année d'une subvention de fonctionnement de 4 000 € ;
- d'approuver la convention de coopération et de financement 2025-2027 avec l'association TRION-climate jointe en annexe au présent rapport et de m'autoriser à y apporter d'éventuelles modifications mineures et à la signer ;
- d'approuver le versement de la cotisation annuelle de 6 000 € pour la période 2025-2027 selon le règlement des cotisations en vigueur ;
- d'approuver l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 12 000 € sur la période 2025-2027, à raison de 4 000 € par an, sur sollicitation de l'association selon les modalités de versement définies dans la convention sus-citée et sous réserve de l'inscription des crédits au budget ;
- d'approuver que Madame Marie France VALLAT poursuive la représentation de la Collectivité européenne d'Alsace au sein du Comité de suivi politique de TRION-climate.

*Les crédits pour la subvention seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante, sous réserve du vote du Budget Primitif 2025 :*

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P051</i>	<i>O032</i>	<i>P051E22</i>	<i>T94</i>	<i>(903) 65-65748-042</i>	<i>12 000 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

